



ENTRÉE AOT le 16/09/19
2019/38546

19/102451

SPW – DG Mobilité et Infrastructures
Monsieur Etienne WILLAME
Directeur Général
Boulevard du Nord 8

5000 NAMUR

Jambes, le 9 septembre 2019

V/Réf. : AOT/MD/FM/2019/6322/35184
N/Réf. : DG

Concerne : Suivi des demandes des Communes exprimées aux OCBM de mai 2019

Monsieur le Directeur Général,

Je vous prie de trouver, ci-dessous, les éléments de réponse aux demandes des Communes exprimées aux OCBM de mai 2019 et reprises dans votre courrier du 21 août dernier.

L'intégration tarifaire entre SNCB et TEC relève davantage de la compétence des Gouvernements concernés. Il nous paraît cependant essentiel d'y apporter toute l'attention requise pour en effet convaincre davantage d'automobilistes à abandonner leur voiture au profit de l'usage des transports en commun combinés. Les travaux doivent porter en priorité sur l'interopérabilité et sur une gamme tarifaire attractive.

Concernant la promotion des lignes WEL, nous reprenons, en annexe, le détail des actions menées lors du lancement de ces lignes pilotes et celles prévues depuis, en séparant les actions ciblées vers les employés et les entreprises et celles « tout public ». Nous restons bien entendu ouverts à toute idée et/ou collaboration avec les communes concernées pour renforcer la communication autour de ce projet au niveau local. Une évaluation 360° du concept, en ce compris la Com et le mode de commercialisation, est prévue pour octobre-novembre.

Enfin, voici les réponses aux différents points plus spécifiques soulevés lors de l'OCBM Charleroi:

- Amélioration du City Pass : une demande avait été introduite par la ville de Thuin pour agrandir la zone du City Pass à la gare de Thuin. Du côté TEC, cela ne change rien du point de vue tarifaire puisque que la zone est déjà au-delà du tarif horizon. Cette demande a été relayée à la SNCB en attirant l'attention sur le fait que des demandes similaires pourraient être introduites. L'amélioration dépend donc de la SNCB.
- Le permis d'installation d'une station de recharge pour bus hybrides à Montignies sur Sambre : le permis a été refusé par le fonctionnaire délégué qui voulait redéployer toute la zone. Du côté TEC, nous sommes donc bloqués sur cette décision car l'analyse d'autres endroits pour installer ce pantographe ont été envisagées mais se sont avérées inappropriés.

→ A. Jullien

13/9

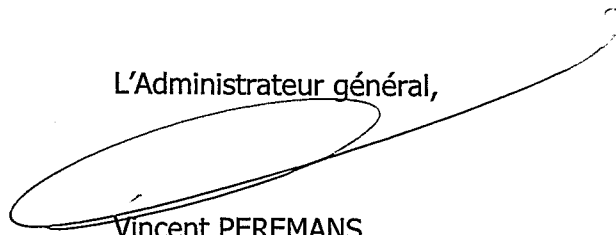
- La descente en dehors des points d'arrêts en soirée ou la nuit : cette demande a été analysée dans le cadre du harcèlement dans les transports en commun. Ce phénomène est pris très au sérieux et plusieurs mesures ont déjà été prises (notamment des consignes plus précises données aux conducteurs pour apporter assistance à la victime) mais cette demande spécifique soulève d'autres problèmes que nous ne pouvons négliger. Dès lors cette mesure d'arrêt à la demande en dehors des arrêts officiels n'a pas été retenue.

- Tarifs des bus de nuit : la tarification est actuellement identique tout au long de la journée et le projet de partenariat entre taxis et TEC est pour le moment suspendu.

Nous pourrions bien entendu et si nécessaire développer ces réponses lors des prochains OCBM.

En attendant, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L'Administrateur général,

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the typed name. The signature is fluid and loops around the name.

Vincent PEREMANS

Annexe

Plan de promotion / communication relatif aux lignes WEL-pilotes

Pour les employés/entreprises

Promotion lors du lancement des lignes WEL :

- newsletter envoyée aux entreprises clientes du TEC;
- Tous les supports utiles aux entreprises se trouvent sur Infotec.
- Campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)

Action de gratuité du 16 au 30 août :

- Relance newsletter aux clients Bus'nness pour communiquer sur la gratuité du mois d'août + promotion sur LinkedIn ;
- Partenariat Edenred : banner dans 2 newsletters + banner sur la page « promo deals » et sur l'app Edenred. En plus, une newsletter a été envoyée aux utilisateurs qui habitent dans les communes desservies par les lignes WEL.
- Mailing postal aux entreprises non-clientes qui se situent à moins de 2km d'un arrêt WEL, envoyés mi-août (courrier, dépliant de la ligne WEL et flyer pour annoncer la gratuité du mois d'août) ;
- Newsletter envoyée à tous les comptes WEL.

Semaine de la Mobilité du 16 au 22 septembre :

- Les lignes WEL seront gratuites pour les entreprises qui effectuent la demande pour obtenir le code promo à business@letec.be. La communication sur les actions de la Semaine de la Mobilité est planifiée au 9 septembre.

Tout public :

Promotion des lignes :

- Fin mai : publicité radio avec les infos trafic
- Communication via les réseaux sociaux : vidéos par ligne publiées de manière ciblée (par région).
- Dépliants disponibles dans les Espace TEC
- Contacts pris avec les communes pour promouvoir l'offre au niveau local
- Communiqués de presse (lancement, gratuité)
- Infotec

Action de gratuité du 16 au 30 août :

- Campagne média : radio et réseaux sociaux (Facebook et Instagram)

Visibilité des véhicules :

Les véhicules sont habillés intégralement aux couleurs WEL.